

## **8<sup>E</sup> RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF MIXTE FAO/OIE SUR LA PESTE BOVINE**

**Siège de l'OIE, Paris, 4-5 novembre 2015**

### **Jour 1 (9h00 – 18h00)**

#### **1. Accueil et présentations**

Le Président a ouvert la séance en remerciant les membres du Comité consultatif mixte sur la peste bovine (ci-après désigné « Comité ») pour leur participation et le travail qu'ils accompliront au cours de la prochaine journée et demie. Il a également reconnu les efforts remarquables déployés par le précédent Secrétariat de l'OIE (Dr Keith Hamilton et Dr David Visser) afin de soutenir le Comité. Puis, il a accueilli la nouvelle équipe du Secrétariat de l'OIE (Mme Tianna Brand et Dr Kazutoshi Matsuo) et l'a invitée à se présenter au Comité.

Le Directeur général et les Directeurs généraux adjoints de l'OIE ont accueilli le Comité. Le Docteur Bernard Vallat, Directeur général, a remercié le Comité pour le travail qu'il accomplit et dont l'importance tant pour l'OIE que la FAO s'avère capitale dans le cadre du processus de prise de décision couvrant les activités de post-éradication. Il a mis en exergue certains des principaux défis que le Comité est amené à relever, à savoir : convaincre tous les pays de se débarrasser de leurs matériels contenant le virus de la peste bovine ; comment se préparer au mieux pour faire face à l'éventuelle réapparition de la maladie ; et, pour finir, créer et gérer des banques de vaccins régionales. Les membres du Comité ont remercié le Docteur Vallat pour le soutien qu'il lui a apporté et lui ont souhaité plein succès pour l'avenir. Les Docteurs Monique Eloit et Brian Evans ont également pris la parole. Le Docteur Evans a fait remarquer que, à la suite de discussions menées avec la FAO, les deux organisations ont réaffirmé leur engagement à l'égard du Comité estimant que le travail qu'il accomplit est primordial au maintien de l'absence de la peste bovine de par le monde. Les organisations examineront le mandat du Comité afin de s'assurer que les exigences techniques sont bien alignées sur les compétences adéquates.

Le nom des participants à la réunion du Comité figure en annexe 1.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Adopté en l'état.

#### **3. Le point sur les activités de la FAO**

Les points 3 et 4 inscrits à l'ordre du jour ont été présentés ensemble par le Co-Secrétariat de la 8<sup>e</sup> Réunion du Comité consultatif mixte FAO/OIE sur la peste bovine, 4-5 novembre 2015

FAO sur la peste bovine. Une réunion régionale de la FAO pour le « Maintien de l'absence de la peste bovine dans le monde », plus particulièrement en Afrique, s'est tenue les 5 et 6 août 2015. Elle a principalement abouti à l'instauration d'une étroite collaboration avec les États africains qui ont consenti à détruire ou séquestrer leurs stocks de matériels contenant le virus de la peste bovine (MCVPB) : l'Éthiopie, le Kenya, le Nigeria, le Sénégal et le Soudan. Des dispositions sont prises en vue de transférer les MCVPB vers le PANVAC, et l'approbation finale pour la destruction et la séquestration de tous les MCVPB détenus a été sollicitée dans d'autres pays. Les résultats de la réunion sont consultables au lien suivant :

[http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/empres/news\\_130815.html](http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/empres/news_130815.html).

Les membres du Comité ont noté le rôle de premier plan joué par l'UA-BIRA. En effet, celui-ci a préparé le terrain afin de convaincre les pays africains de renoncer à leurs stocks actuels de MCVPB, ce qui a facilité les discussions bilatérales avec la FAO. Puis, les membres du Comité ont également pris acte de l'absence de coordination régionale, contrairement à l'Asie, qui est remplacée par des discussions bilatérales en cours avec chaque État.

La FAO a évoqué les efforts de sensibilisation à la peste bovine actuellement déployés, à savoir la révision du site Web de la FAO et le développement de produits/outils de communication spécifiques s'adressant aux professionnels de la santé animale. Le Co-Secrétariat de la FAO s'efforce aussi de développer des méthodologies en vue de communiquer efficacement avec les non-spécialistes, tels les exploitants ou le personnel des exploitations, dans le cadre de la surveillance et de la détection de la peste bovine. À la lumière des informations susmentionnées, le Comité a décidé d'inclure des messages sur la peste bovine dans les campagnes d'éradication de la fièvre aphteuse et de la peste des petits ruminants (PPR).

Concernant la réunion régionale organisée en août, le Comité a demandé à ce que soient clarifiées les intentions quant à la destruction du virus détenu dans les pays participants (en notant que l'Afrique du Sud n'avait pas assisté à la réunion). Le Co-Secrétariat de la FAO a noté que tous les pays ayant participé à la réunion avaient convenu qu'ils devaient détruire ou séquestrer l'ensemble de leurs MCVPB, y compris séquestrer au PANVAC tous les stocks de vaccins. Pour l'instant, le Botswana a transféré, en août 2015, un premier stock de semence vaccinale à l'UA-PANVAC qui sera suivi d'un autre envoi en novembre 2015.

Les membres du Comité ont fait part de leurs préoccupations. En effet, ils souhaitent que la destruction du virus virulent prévale sur la destruction des stocks de vaccins. Le Comité a noté un seul transfert de vaccins et se prononce pour la destruction des souches de terrain virulentes. Toutefois, si les laboratoires veulent séquestrer les souches, il s'agit là également d'une alternative raisonnable. Le Co-Secrétariat de la FAO a indiqué qu'il œuvrait, par le biais de la voie gouvernementale appropriée, à l'obtention de l'approbation au niveau ministériel pour retirer des laboratoires tant les vaccins que le virus virulent. Il a ajouté que cette approche s'accompagne généralement de quelques retards dans l'exécution du calendrier fixé. Au cours de la réunion de

Sharm el Sheikh, les pays détenteurs du virus ont indiqué qu'ils détruiraient ou séquestreraient à l'UA-PANVAC tous leurs stocks de MCVPB. Ceux-ci comprennent tous les matériels virulents ainsi que les stocks de semence vaccinale et les vaccins eux-mêmes. Cependant, en dépit de la lenteur observée, le projet s'engage dans la bonne direction surtout si l'on tient compte du nombre de pays, outre ceux déjà engagés, qui souhaitent aujourd'hui entamer le processus de destruction et de séquestration. Le Comité a estimé qu'un plan international de préparation donnerait de l'élan au projet.

Le Secrétariat sur la peste bovine confirme le maintien des objectifs de l'approche, à savoir : 1. détruire tous les stocks ; ou 2. les transférer vers les établissements habilités à détenir le virus de la peste bovine (EDVPB) en vue de leur séquestration ; ou 3. les transférer vers d'autres EDVPB de la FAO et de l'OIE capables d'effectuer le séquençage complet des MCVPB dans le cadre de projets validés, puis de détruire le matériel.

Une autre réunion avec tous les pays détenant du MCVPB est prévue du 20 au 22 janvier 2016 afin de les convaincre d'adhérer à la mise en œuvre des activités de post-éradication. De surcroît, une réunion spécifique du Comité est prévue en février/mars 2016 conjointement avec une réunion consultative conviant des experts en la matière afin de discuter plus en détail des questions concernant la création et le maintien de banques appropriées de vaccins contre la peste bovine dans le cadre d'un plan international de préparation.

Le Comité a poursuivi la discussion menée lors de la réunion régionale à Sharm el Sheikh en indiquant que l'une des principales raisons pour lesquelles certains pays souhaitent détenir le virus vivant est la possibilité de l'utiliser dans les tests de diagnostic. Les pays voulaient savoir quel était l'avenir du diagnostic de la peste bovine. Ils ont été assurés que la FAO et l'OIE œuvraient à l'introduction de tests de diagnostic contenant du matériel non infectieux. D'un point de vue strictement commercial, la prise en compte des frais de production constitue une autre raison parant à la séquestration de certains stocks de vaccins.

Le Co-Secrétariat de la FAO a indiqué que d'importants efforts étaient déployés au cours des réunions régionales afin d'encourager la destruction et la séquestration des MCVPB. Le Comité et les Secrétariats ont convenu que les Laboratoires de référence pour la peste bovine de la FAO et l'OIE ainsi que les établissements FAO/OIE habilités à détenir le virus de la peste bovine devaient également prôner la destruction et/ou séquestration des MCVPB. À titre d'exemple, tant l'Institut Pirbright que le CIRAD collaborent étroitement avec certains des laboratoires qui sont encouragés à abandonner leurs stocks de MCVPB et pourraient les aider à finaliser leur décision. Le Co-Secrétariat de la FAO attend la confirmation des gouvernements pour coordonner les missions de destruction et aider à sélectionner le virus qui sera séquençé par Pirbright ou séquestré à l'UA-PANVAC.

Le Co-Secrétariat de la FAO a également évoqué la poursuite de la simulation informatique de l'émergence de la peste bovine et de l'impact des mesures d'atténuation, ainsi que la visite à la FAO du principal développeur du modèle, en novembre, afin d'accélérer les travaux.

## 5. Propositions de recherche : évaluation et recommandations par le Comité

### 5.1 Propositions de projets de séquençage et de destruction

#### 5.1.1 Proposition du CIRAD – présenté par Dr David Ulaeto

(Dr Geneviève Libeau a quitté la pièce afin d'éviter tout conflit d'intérêts)

Dans l'ensemble, le Comité a recommandé que la FAO et l'OIE approuvent la proposition. Toutefois, il convenait de clarifier le mode de transfert du matériel d'un établissement BSL3 à BSL2 pour effectuer une analyse des séquences. Le Comité a noté que la proposition incluait des procédures d'appréciation et d'atténuation du risque fort bien détaillé.

Le Comité a formulé une recommandation générale pour toutes les propositions de recherche, comme suit : si les échantillons ne se prêtent pas à un séquençage du génome complet ou partiel, leur manipulation doit s'arrêter là ainsi que leur culture cellulaire à des fins d'amplification. Le matériel doit alors être conservé en toute sécurité en vue d'un éventuel séquençage ultérieur à l'aide de nouvelles technologies lorsque celles-ci seront disponibles.

En marge de la discussion, le Secrétariat de l'OIE a annoncé que le CIRAD l'avait récemment informé qu'il était prêt à accepter une inspection dans ses locaux dans le cadre de sa candidature au statut d'établissement FAO/OIE habilité à détenir le virus de la peste bovine, ce dont le Comité s'est réjoui.

#### 5.1.2 Proposition de Pirbright – présenté par Dre Geneviève Libeau

(Dr David Ulaeto a quitté la pièce afin d'éviter tout conflit d'intérêts)

Dans l'ensemble, le Comité a recommandé que la FAO et l'OIE approuvent la proposition. Toutefois, il a noté que, à l'instar de la proposition du CIRAD, il n'est pas nécessaire de cultiver le virus à des fins d'amplification s'il n'existe pas suffisamment d'ARN dans les échantillons. Au vu des avancées technologiques, il est recommandé de conserver ces échantillons pour de futures utilisations.

L'analogie entre certains motifs et la pathogénicité du virus n'a pas été pleinement étudiée pour le virus de la peste bovine. Toutefois, certaines données sont disponibles pour le virus de la PPR. Dès lors, l'ensemble des données génomiques obtenues à partir des trois projets devrait permettre de développer des critères pour souligner cette corrélation.

#### 5.1.3 Proposition de Plum Island – présenté par Dr Gerrit Viljoen

(Dre Beverly Schmitt a quitté la pièce afin d'éviter tout conflit d'intérêts)

Ce projet propose de maintenir des stocks minimaux de virus bien caractérisés. Or, les propositions doivent avoir pour objectif le séquençage et la destruction des MCVPB. Le Comité a donc recommandé que la FAO et l'OIE approuvent cette proposition à

condition que le séquençage du virus soit suivi de sa destruction. De fait, tout traitement différent d'une proposition par rapport aux autres établirait un précédent « en faveur du séquençage et de la conservation », ce qui n'est pas l'intention des propositions.

**Action** : Le Secrétariat de l'OIE doit informer les laboratoires des résultats des délibérations ainsi que le Fonds mondial de l'OIE afin d'entamer les négociations contractuelles.

Au cours des précédentes réunions du Comité, il a été discuté de la question de la propriété du virus pour les pays transférant du matériel vers un établissement habilité à détenir le virus de la peste bovine (EDVPB). La question sera la même en ce qui concerne les données issues du séquençage génétiques des MCVPB échangées entre pays. Le Comité avait indiqué précédemment que l'institut recevant le matériel ne le possède pas et a confirmé qu'il en serait de même pour les données génétiques obtenues à partir d'un tel virus.

L'autre point important portait sur la manière de conserver les données et d'y accéder. Le Comité était convaincu que les données sur les séquences devaient être rendues publiques afin qu'elles appartiennent à tous. C'est le cas avec les données issues du séquençage du virus de la variole et de plusieurs autres virus. Le Comité a estimé que le fait de restreindre l'accès aux données sur les séquences en ne les rendant pas publiques était contreproductif. Il existe déjà de nombreux virus de la peste bovine caractérisés dont les données sont publiques et la rétention d'informations n'empêchera pas toute tentative déterminée de recréer le virus. Le Comité a estimé que le pays donneur et le laboratoire récepteur devaient engager une discussion sur le sujet. Il existe des exemples d'accords mis en place pour le transfert de matériel (à l'instar de celui utilisé dans l'OFFLU) qui peuvent être adaptés selon les besoins. Le Comité a également recommandé d'instaurer une coordination entre les laboratoires pour la sélection des souches virales à séquencer dans leur intégralité afin d'éviter tout double emploi. Les projets de recherche proposés sur le séquençage et la destruction sont tout à fait cohérents avec la position du Comité à long terme, selon laquelle le moyen le plus sûr de réduire la menace présentée par les virus de la peste bovine demeure leur destruction totale.

**Action** : Le Comité doit formuler une mise en garde sur les risques liés à la publication dans le domaine public des données sur les séquences.

**Action** : L'OIE et la FAO doivent écrire aux Chefs des laboratoires qui conduiront les trois projets de recherche afin de s'assurer qu'ils coordonnent leurs travaux et collaborent pour couvrir au mieux les isolats tant sur le plan temporel que géographique.

5.2 Développement et déploiement d'un test de diagnostic contenant du matériel non infectieux (PIADC) – présenté par Dre Samia Metwally

*8e Réunion du Comité consultatif mixte FAO/OIE sur la peste bovine, 4-5 novembre 2015*

Le Comité a recommandé l'approbation de la proposition tout en suggérant d'inclure des amorces supplémentaires afin d'accroître la sensibilité du test pour détecter les trois lignées responsables de la peste bovine. Le diagnostic doit avoir une approche multiple avec différents sites génétiques.

Le Comité a également noté et apprécié le fait que cette proposition, bien qu'elle n'inclut aucune manipulation du virus ou de matériel contenant le virus, discute et examine la question.

### 5.3 Maintien des capacités de diagnostic du virus de la peste bovine (Pirbright) – présenté par Tianna Brand

Le Comité a recommandé l'approbation de la proposition. Cependant, à l'instar du PIADC, elle doit adopter une approche multiple. Si le laboratoire souhaite utiliser le virus vivant à des fins de validation, il doit alors soumettre une nouvelle proposition à l'OIE et la FAO qui sera examinée par le Comité et, s'il compte effectuer une validation tous les deux ans à l'aide du virus, il devra à chaque fois obtenir l'autorisation de la FAO et de l'OIE.

### 6. Rapport final sur le projet de recherche validé, intitulé « Vérifier la possibilité de protéger les bovins de la peste bovine à l'aide de vaccins à virus atténué contre la peste des petits ruminants ». (Pirbright) – présenté par Dr Paul Rossiter

À la lumière des études antérieures, le Comité a estimé que les résultats n'étaient pas surprenants et que l'expérience n'avait pas été vaine en raison des avantages potentiels considérables qu'elle a mis en exergue. Le Comité n'a pas recommandé de poursuivre les travaux sur le sujet en dépit de données particulièrement intéressantes et des nouvelles questions scientifiques qu'elles ont soulevées. L'OIE et la FAO doivent s'enquérir auprès de Pirbright de ses intentions en ce qui concerne la publication de ces données et s'assurer que l'institut y mentionne bien le rôle joué par l'OIE, la FAO et le Comité, ainsi que les raisons pour lesquelles les travaux de recherche ont été effectués et la procédure d'approbation pour utiliser le virus de la peste bovine. Le Comité souhaitait être informé de toutes les publications sur la peste bovine apparues après l'éradication de la maladie.

**Action** : Le Secrétariat sur la peste bovine doit adresser une lettre à Pirbright.

### 7. Mise à jour des actions décidées au cours de la réunion précédente (7<sup>e</sup> Réunion du Comité, 8-9 avril 2015)

7.1 Format du rapport annuel adressé par les établissements habilités à détenir le virus de la peste bovine :

Le Comité devait formuler des commentaires en mai 2015. Toutefois, la version révisée du format a été présentée lors de la 8<sup>e</sup> réunion du Comité sous le point 7.1

**Action** : Le Comité l'examinera et transmettra ses commentaires au Secrétariat d'ici décembre 2015.

7.2 Procédures officielles normalisées (PON) couvrant la réception et l'expédition de matériels contenant le virus de la peste bovine.

Cette question a été présentée lors de la 8<sup>e</sup> réunion du Comité sous le point 7.2. Le Docteur David Ulaeto a fait parvenir ses commentaires avant la réunion. Les Secrétariats les ont pris en compte et ont apporté des modifications aux PON en conséquence. Cependant, ils attendaient encore des commentaires d'autres membres du Comité.

**Action** : Le Comité doit faire parvenir ses commentaires le plus tôt possible en décembre 2015.

7.3 Accord de confidentialité couvrant le partage de données entre l'OIE et la FAO sur l'état des stocks restants de matériels contenant le virus de la peste bovine.

L'accord est actuellement examiné par le Conseiller juridique de la FAO. Le Secrétariat sur la peste bovine mettra tout en œuvre afin qu'il soit signé d'ici la fin de l'année.

7.4 Révision du formulaire de demande d'obtention du statut d'établissement habilité à détenir le virus de la peste bovine :

Les Secrétariats s'attendent à recevoir, dans un proche avenir, des demandes provenant d'autres pays et doivent être prêts pour la prochaine réunion qui aura lieu en janvier 2016, à laquelle participeront les pays qui n'ont pas encore détruit ou séquestré leurs matériels.

**Action** : Le Comité doit transmettre ses commentaires d'ici la mi-novembre.

7.5 Avant-projet sur le vaccin contre la peste bovine

Le Co-Secrétariat de la FAO a présenté un avant-projet sur les stocks de vaccins contre la peste bovine qui vient étayer le plan international de préparation élaboré en vue de faire face à toute réapparition de la peste bovine au cours de cette période de post-éradication. À la suite de longues discussions, il a été convenu que chaque membre du Comité devait soumettre ses commentaires par écrit en vue de les inclure dans l'avant-projet ou améliorer ce dernier à la lumière des observations transmises. Il a été demandé à la FAO de développer ses arguments concernant la taille recommandée pour les stocks de vaccins. Il conviendrait, en outre, d'examiner la possibilité de faire participer les EDVPB (de catégorie B) au stockage des vaccins.

En s'inspirant du modèle élaboré par l'OMS pour la variole, qui établit la norme pour les vaccins contre la maladie, le Comité a proposé de renforcer la position de l'OIE et de la FAO en exigeant que l'inclusion dans une banque de vaccins soit assujettie à l'approbation des deux organisations et que le vaccin concerné satisfasse aux normes énoncées dans le chapitre 2.1.15. du *Manuel terrestre*.

**Action** : La FAO doit finaliser l'avant-projet.

## 7 (bis) Autres questions soulevées au cours de la réunion

### 1. Examen des demandes d'obtention du statut d'EDVPB

UA-PANVAC. Le Co-Secrétariat de la FAO a fait le point sur les actions menées depuis l'identification des mesures correctives à appliquer. Il a, tout particulièrement, indiqué que la FAO fournira deux responsables de la biosécurité, en qualité de consultants, afin d'aider à mettre en place les mesures correctives afférentes aux PON. Cette discussion a permis d'identifier un autre point à traiter : la nécessité de discuter avec l'UA-BIRA de l'avenir de l'UA-PANVAC en tant que EDVPB de catégorie A. Le Comité souhaite être tenu informé des résultats des mesures correctives.

**Action** : La FAO doit obtenir le soutien de l'UA afin de veiller à ce que l'UA-PANVAC satisfasse aux normes de biosécurité pour le stockage des MCVPB.

PIADC- FADDL. Comme indiqué dans le rapport précédent, le partage d'informations détenues au FADDL avec d'autres établissements internationaux sera problématique. Le Secrétariat doit clarifier ce point avec le laboratoire et travaillera avec le Docteur Beverly Schmitt afin de suivre les derniers développements (à l'instar de ce qui se fait avec les CDC et l'OMS pour la variole) avant la prochaine réunion.

**Action** : Le Secrétariat sur la peste bovine doit suivre la question.

### 2. Version révisée des normes de l'OIE relatives aux tests d'innocuité des vaccins

Ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour de la 8<sup>e</sup> réunion du Comité. Toutefois, le Comité prend acte des travaux en cours, en 2016, sur le nouveau manuel et se réjouit de l'occasion qui lui est offerte de commenter le chapitre, dès qu'il sera disponible à cette fin, dans le cadre du processus d'établissement de normes.

**Action** : Le Secrétariat sur la peste bovine doit transmettre la version révisée du chapitre au Comité afin que celui-ci formule des commentaires et des suggestions dès qu'elle sera disponible.

### 3. Plan international de préparation

Bien que ce point ne figure pas à l'ordre du jour de la 8<sup>e</sup> réunion du Comité, le Co-Secrétariat de la FAO a présenté son état d'avancement. La FAO souhaiterait faire appel à un consultant pour préparer un document mais elle a du mal à trouver un bailleur de fonds. En attendant, la FAO travaille sur les composantes du plan d'urgence, à savoir les diagnostics et les réserves de vaccins, entre autres. Le Comité a estimé qu'un plan international de préparation indiquant la quantité de vaccins requise constitue un point de départ. En ce qui concerne la quantité de vaccins, le Comité n'est pas en mesure de commenter la quantité présentée dans l'avant-projet en raison du manque d'informations générales. Les chiffres doivent être



confirmés par modélisation et étayés par le plan international de préparation. Le Comité a également noté que la banque de vaccins doit être régionale et non nationale.

**Action** : Les membres du Comité rédigeront une note conceptuelle sur le principe de mise à disposition des tests de diagnostic contenant un matériel non infectieux. La note sera examinée par la Commission des normes biologiques.

**Action** : Le Secrétariat sur la peste bovine proposera un processus et une structure commune pour déclarer une situation d'urgence et annoncer une intervention, qui permettront aux deux organisations d'activer la banque de vaccins et de déclencher une intervention d'ordre général.

#### 4. Contrôle qualité des vaccins (point supplémentaire inscrit à l'ordre du jour au cours des discussions)

La question s'est posée de savoir si les établissements devaient ou non obtenir l'autorisation de l'OIE et de la FAO pour contrôler régulièrement la qualité des vaccins stockés. Le Comité a estimé que ceci revenait à manipuler le virus et que, par conséquent, il était impératif de solliciter une autorisation auprès de la FAO et de l'OIE.

Cette question a conduit à reprendre la discussion sur l'UA-PANVAC et ses vaccins périmés. Le Comité a recommandé qu'un établissement BSL3 soit habilité à ce titre avant de pouvoir effectuer des tests en vue de contrôler la qualité des vaccins. Les établissements BSL2, en revanche, présentent un léger risque d'exposition ; il convient donc de privilégier la prudence et ne pas les autoriser à pratiquer ces tests. L'UA-PANVAC doit satisfaire aux conditions dont son autorisation est assortie, en qualité d'EDVPB FAO/OIE de Catégorie A, pour mettre sur pied et faire fonctionner une installation BSL3. Lorsque ce sera le cas, il devra titrer le vaccin *in vitro* dès que possible dans le cadre de son contrôle qualité.

**Action** : Le Secrétariat sur la peste bovine examinera les résolutions afférentes au mandat des établissements habilités à détenir le virus de la peste bovine afin de les aligner sur un éventuel formulaire ou leur apporter des modifications.

**Action**: La FAO effectuera un suivi auprès du PANVAC et de l'UA-BIRA en ce qui concerne les exigences requises pour les tests de contrôle qualité.

Toujours en lien avec la production de vaccins destinés à être stockés, la discussion s'est poursuivie sur l'EDVPB FAO/OIE au Japon. Il a récemment produit un nouveau lot de 200K doses et a indiqué qu'il serait possible de pratiquer des tests en vue de prolonger éventuellement la durée de conservation du vaccin existant avant de le détruire.

**Action** : Le Secrétariat de l'OIE effectuera un suivi auprès du Japon afin d'entamer les discussions.

## 8. Le point sur la feuille de route pour la peste bovine

La feuille de route a été actualisée au cours de la 8<sup>e</sup> réunion du Comité.

## 9. Sommaire de la réunion

9.1 Les dates prévues provisoirement pour la prochaine réunion sont les 15 et 16 mars 2016.

## **8<sup>E</sup> RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF MIXTE FAO/OIE SUR LA PESTE BOVINE**

**Paris, 4-5 novembre 2015**

---

### **Ordre du jour provisoire**

#### **Jour 1 (9h00 – 18h00)**

1. Accueil et présentations
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résultats de la réunion régionale de la FAO pour le « Maintien de l'absence de la peste bovine dans le monde », plus particulièrement en Afrique, et suivi
4. Le point sur le projet de la FAO concernant la séquestration du virus et la sensibilisation à la question
5. Propositions de recherche : évaluation et recommandations
  - 5.1. Propositions de projets de séquençage et de destruction
    - 5.1.1. Proposition du CIRAD
    - 5.1.2. Proposition de Pirbright
    - 5.1.3. Proposition de Plum Island
  - 5.2. Développement et déploiement d'un test de diagnostic contenant du matériel non infectieux (PIADC)
  - 5.3. Maintien des capacités de diagnostic du virus de la peste bovine (Pirbright)
6. Rapport final sur le projet de recherche validé, intitulé « Vérifier la possibilité de protéger les bovins de la peste bovine à l'aide de vaccins à virus atténué contre la peste des petits ruminants ». (Pirbright)

#### **Jour 2 (9h00 – 14h00)**

7. Mise à jour des actions décidées au cours de la réunion précédente
  - 7.1. Format du rapport annuel adressé par les établissements habilités à détenir le virus de la peste bovine
  - 7.2. PON pour la réception et l'expédition de MCVPB
  - 7.3. Accord de confidentialité couvrant le partage de données entre l'OIE et la FAO sur l'état des stocks restants de matériels contenant le virus de la peste bovine
  - 7.4. Révision du formulaire de demande d'obtention du statut d'établissement habilité à détenir le

virus de la peste bovine

7.5. Avant-projet sur le vaccin contre la peste bovine

8. Le point sur la feuille de route pour la peste bovine

9. Sommaire de la réunion

9.1. Dates de la prochaine réunion

### **Documents de travail :**

1. Ordre du jour de la réunion
2. Rapport de la 7<sup>e</sup> Réunion du Comité
3. Résolution n° 25 de la SG83 (2015) de l'OIE
4. Extrait du chapitre 2.1.15. du *Manuel terrestre*
5. Dossiers des propositions de recherche sur le séquençage et la destruction – Pirbright, CIRAD, USDA
6. Dossier du PIADC sur le « Développement et déploiement d'un test de diagnostic de la peste bovine contenant du matériel non infectieux pour remonter à la source de toute rumeur dans un monde sans peste bovine »
7. Dossier de l'Institut Pirbright sur le « Maintien des capacités de diagnostic du virus de la peste bovine »
8. Rapport du projet de recherche de l'Institut Pirbright sur l'utilisation de la vaccination contre la PPR pour lutter contre le virus de la peste bovine
9. Format du rapport annuel adressé par les établissements habilités à détenir le virus de la peste bovine
10. PON pour la réception et l'expédition de MCVPB
11. Accord de confidentialité couvrant le partage de données entre l'OIE et la FAO sur l'état des stocks restants de matériels contenant le virus de la peste bovine
12. Révision du formulaire de demande d'obtention du statut d'établissement habilité à détenir le virus de la peste bovine
13. Avant-projet sur le vaccin contre la peste bovine

## **Annexe 1 – Participants à la réunion du Comité consultatif mixte**

### Membres du Comité :

Docteur Gordon Abraham  
Spécialiste en virologie et biosécurité  
8 St Georges Court  
Highton, Vic. 3216  
AUSTRALIE

Docteure Geneviève Libeau  
En charge du Centre de référence de la FAO pour les morbilliviruses chez les ruminants  
CIRAD-Département Systèmes Biologiques UPR « Contrôle des Maladies Animales Exotiques et Emergentes »  
Groupe Virologie  
TA A-15/G (bureau G204)  
Campus International de Baillarguet  
34398 Montpellier cedex 5  
FRANCE

Docteur Junaidu Maina – (Président)  
Spécialiste des plans d'urgence  
J M Global Associates Ltd  
13 Khartoum Street Wuse Zone 5  
Post Office Box 8867  
Abuja  
NIGERIA  
Post code 900281

Docteur Beverly Schmitt  
Directeur  
National Veterinary Service Laboratories  
Ames, Iowa, 50010  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Professeur Mo Salman (via Skype)  
Professeur d'épidémiologie vétérinaire  
Animal Population Health Institute  
College of Veterinary Medicine and Biomedical Sciences  
Colorado State University  
Fort Collins, CO 80523-1644

Docteur David Ulaeto FSB  
Chercheur principal  
Department Biomedical Sciences  
Dstl Porton Down  
Salisbury SP4 0JQ  
ROYAUME-UNI

Docteur Gerrit Viljoen – (Vice-président)  
Head Animal Production and Health Section  
Joint FAO/IAEA Programme of Nuclear Techniques in Food and Agriculture  
PO Box 100  
A-1400 Vienne, AUTRICHE

Secrétariats de la FAO et de l'OIE :

Docteur Samia Metwally  
Chargé de la santé animale/Virologue  
Secrétariat de la FAO  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome  
ITALIE

Docteur Paul Rossiter  
Responsable technique pour la peste bovine  
Secrétariat de la FAO  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome  
ITALIE

Madame Tianna Brand  
Chargée de Mission  
Secrétariat de l'OIE  
Organisation mondiale de la santé animale (OIE)  
12 rue de Prony  
75017 Paris  
FRANCE

Docteur Kazutoshi Matsuo  
Chargé de Mission  
Secrétariat de l'OIE  
Organisation mondiale de la santé animale (OIE)  
12 rue de Prony  
75017 Paris  
FRANCE